



État de l'accessibilité en 2020

[Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#)

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario s'est historiquement engagé à garantir un milieu entièrement accessible à toutes les personnes handicapées. Le Bureau a continué de mettre à profit ses pratiques et de les améliorer pour répondre aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité, conformément aux exigences particulières de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et de ses règlements.

Au début de 2020, nous avons obtenu de nouveaux locaux pour accueillir le personnel de nos Services en français et de notre Unité des enfants et des jeunes, qui ont été intégrés à notre Bureau en 2019. La conception de ces nouveaux locaux est axée sur l'accessibilité et comprend des toilettes accessibles, des postes de travail assis-debout, de larges portes et allées, des comptoirs de service et des bureaux de réception accessibles.

À compter du 16 mars 2020, tous les fonctionnaires non essentiels ont dû travailler à domicile, toutes les entreprises non essentielles ont été fermées, et les responsables de la santé publique ont enjoint à toutes et à tous de rester à domicile, pour minimiser la propagation de la COVID-19. Conformément aux directives des autorités de santé publique et du gouvernement provincial, notre Bureau a fermé à cette date. Notre personnel s'est rapidement adapté à la fermeture obligatoire de notre Bureau. Au moment de la rédaction de ce rapport, notre Bureau reste fermé et le personnel continue de travailler à distance. Durant cette période, nous continuons à tenir compte de l'accessibilité dans toutes les mesures que nous prenons, et à examiner nos services pour nous assurer qu'ils sont accessibles. Dans un premier temps, et durant toute la pandémie, nous avons publié ces renseignements sur notre site Web pour faire savoir comment accéder à nos services.

Même si nous travaillons à distance, nous continuons à suivre nos pratiques et formons le nouveau personnel à l'accessibilité, fournissons au public de la documentation de manière accessible, tenons compte des besoins d'accessibilité dans le processus de recrutement, et incluons les conditions d'accessibilité à tous les contrats de services.

Comme nous l'avons fait savoir l'année dernière, nous avons créé un comité interne d'accessibilité pour étudier les systèmes accessibles ainsi que les outils de partage des connaissances. Ce comité s'est réuni plusieurs fois en 2020. La mise en œuvre de ces systèmes se poursuit, mais elle a été retardée en raison de la nécessité de recentrer les ressources sur la fourniture de services au public pendant la pandémie de COVID-19.

Le système de recrutement en ligne et le site Web ont été soumis avec succès à une vérification WCAG 2.0, niveau AA.